

EFFECTIFS DE L'ENSEMBLE DES AGENTS PUBLICS AU 31/12/2023

Code général de la Fonction publique

Entré en vigueur le 1^{er} mars 2022 (5,8 millions d'agents publics dont 1,35 million de contractuels en 2023, soit 19 % de l'emploi total salariés et non salariés en France)

FPE - 2,5 millions d'agents, soit 44,29 %	FPT - 1,9 million d'agents, soit 34,36 %	FPH - 1,2 million d'agents, soit 21,35 %
	Filières (exemple : Adm – Techniques – Soins)	Les agents publics ne dépendent pas du Code du travail mais du code général de la FP.
	Catégories	
	A : cadre supérieur	
	B : encadrement intermédiaire	
	C : agent d'exécution	
	Cadres d'emplois ou corps	En comparaison avec le privé, le code de la FP équivaut au Code du travail et chaque versant est régi selon ses propres textes et s'apparente aux conventions collectives du secteur privé.
	Grades	
	Échelons	

Effectifs par catégorie de fonctionnaires (en % au 31/12/2023)

Par versant	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
FPE	55	24	19
FPT	13	15	71
FPH	45	29	25
Total FP	38	22	38

FPE : Fonction publique de l'État - FPT : Fonction publique Territoriale - FPH : Fonction publique hospitalière.

C'est le système de la carrière qui prévaut dans la fonction publique. Le fonctionnaire qui entre dans un corps ou un cadre d'emploi a vocation à y accomplir l'ensemble de sa carrière en gravissant les échelons. Le statut c'est avant tout la garantie de carrière.

FO s'est toujours battue pour le respect du statut des fonctionnaires reposant sur les corps et un avancement de carrière selon le grade et la grille indiciaire calculée d'après le point d'indice.